



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 19-2022-02

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 novembre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 19-2022-02 intitulé :
 - **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin de prohiber la classe d'usage habitation bi et trifamiliale à structure jumelée et la classe d'usage habitation multifamiliale dans la zone H-3-116 et de la renommer H-2-116 et d'agrandir la zone I-1-128-3 à même la zone P-1-305**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 15 août 2022
Second avis de motion	Le 19 septembre 2022
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement	Le 19 septembre 2022
Assemblée de consultation publique	Le 6 octobre 2022
Adoption du 2 ^e projet de règlement	Le 17 octobre 2022
Avis public de tenue de registre	Le 24 octobre 2022
Adoption du règlement	Le 21 novembre 2022
Certificat de conformité de la MRC	Le 13 décembre 2022
Avis public et entrée en vigueur	Le 13 décembre 2022
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 13^e jour du mois de décembre deux mille vingt-deux.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière